

Adresse de la société populaire de Sisteron qui fait l'éloge des représentants Barras et Fréron, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Sisteron qui fait l'éloge des représentants Barras et Fréron, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 442-443;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28518_t1_0442_0000_21

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Déjà ils se sont repliés sur St-Lyphard. Michel Hougard, seul patriote de ce bourg court avertir le général chef de brigade, Avril, qui, sur le champ, à 8 heures du soir, se met à la tête d'un détachement de cavalerie du 24^e régiment et de volontaires des 5^e bataillons de l'Eure et du Bas-Rhin, surprend ces brigands vers le milieu de la nuit, en tue plus de 30, fait plusieurs prisonniers et cernant le bourg de St-Lyphard, y met le feu.

Alors le général Avril appela le sans-culottes Hougard qui avait servi de guide à la troupe, et lui demanda où était sa maison pour la préserver des flammes : Ma maison, dit Hougard, a servi et sert peut-être encore de repaire aux brigands. Il faut qu'elle en soit purgée par le feu; heureux si elle peut servir de tombeau à plusieurs de ces forcenés !

Cette société ajoute que la ci-devant église est transformée en temple de la Raison; que presque toutes les décades il y a des insurrections dans le Morbihan; que les habitants sont à deux siècles de la révolution; qu'il est essentiel que la force armée ne les quitte pas et même soit augmentée. Elle fait tous ses efforts pour élever le peuple à la hauteur des principes (1).

7

La société populaire et montagnarde de Roc-Libre écrit que la conjuration dont le glaive de la loi vient de frapper les chefs, étendoit jusques dans leurs contrées ses profondes ramifications; la vigilance infatigable du représentant du peuple Roux, et son républicanisme intrépide, ont fait fuir les dangers qui les menaçoient. Cette société demande que les administrateurs de ce département, injustement incarcérés, soient mis en liberté.

Le conseil-général de la même commune, le comité de surveillance révolutionnaire, les administrateurs du district, donnent leur adhésion à cette adresse.

Renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (2).

8

La société populaire de Beaucaire, département du Gard, rappelle le tableau qu'elle a déjà tracé des services rendus à ce département par les représentants du peuple, Voulland et Boursier, dans le cours de leur mission. Elle se plaint de ce qu'il n'a point été fait mention des sentimens de reconnaissance qu'elle leur a voués (3).

(1) Bⁱⁿ, 12 flor.; M.U., XXXIX, 216; Débats, n° 586, p. 118; Mon., XX, 342

(2) P.V., XXXVI, 184. Bⁱⁿ, 13 flor. Rocroi (Roux était en mission dans les Ardennes).

(3) P.V., XXXVI, 185.

9

La société populaire de Mus (1) exprime le désir de voir le représentant du peuple Borie continuer sa mission.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Mus, s.d.] (3).

« Représentans,

La Société populaire des sans-culottes de Mus vient par son arrêté vous remercier du bon choix que vous avez fait en déléguant le citoyen Borie dans ce département; depuis son heureuse arrivée, ses arrêtés sont chéris et par conséquent bientôt exécutés. C'est le désir des vrais amis de la liberté et de l'égalité qui ne désirent que le bien général de la patrie. C'est dans cette vue que nous désirerions le voir encore davantage pour jouir et profiter de ses arrêtés. Représentans, Borie a fait un grand bien dans ce département, vous pouvez le croire; les préjugés ne dominant plus, la liberté jouit des droits que la nature lui offre, l'égalité respectée nous offre un aspect consolant, accordez-nous donc encore pour quelques temps la présence de ce brave montagnard, et nos désirs seront accomplis ».

DAUDÉ (présid.), FINA (secrét.),
PÉLISSIER (secrét.).

10

La société populaire de Tavernes, département du Var, témoigne la surprise qu'elle a éprouvée en apprenant que Barras et Fréron avoient été dénoncés. Elle regarde leurs ennemis comme des ennemis de la chose publique, et déclare que ces deux représentants sont à ses yeux les libérateurs du midi (4).

11

La société populaire de Sisteron parle le même langage, et donne aux représentants Barras et Fréron les mêmes éloges.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (5).

[Sisteron, 3 germ. II] (6).

« Citoyen président,

Nous faisons passer à la Convention nationale une adresse que la Société populaire de notre commune a cru devoir prendre en faveur des représentants Barras et Fréron calomniés, et rendre compte de leur conduite dans notre dé-

(1) Mus et pas Nus (départ. du Gard).

(2) P.V., XXXVI, 185; Bⁱⁿ, 13 flor.

(3) C 303, pl. 1107, p. 11.

(4) P.V., XXXVI, 185. Bⁱⁿ, 13 flor.

(5) P.V., XXXVI, 185. Bⁱⁿ, 13 flor.; J. Sablier, n° 1286; Débats, n° 590, p. 160.

(6) C 303, pl. 1107, p. 13, 14.

partement et les environnants. La Société en délibérant cette adresse n'a été guidée que par le sentiment de la justice et de la vérité. S. et F. ».

BUTEAUX (*présid.*), BLANCHARD (*secrét.*),
AGASSE (*secrét.*).

[*Sisteron, ... germ. II*].

« Citoyens représentants,

Nous avons appris avec regret que la calomnie poursuivait les représentants Barras et Fréron. Nous pensons que c'est un nouveau projet des ennemis de la République pour diviser les patriotes et opérer un mouvement contre-révolutionnaire; c'est une nouvelle manœuvre des agens de Pitt pour résusciter la guerre civile; nous vous devons la vérité et vous rendre un témoignage éclatant de leur conduite dans les départements méridionaux.

Barras et Fréron furent envoyés dans notre département pour accélérer la levée des 300 000 hommes qui devaient former le complément de l'armée. A leur arrivée notre département était plongé dans la plus profonde apathie et le modérantisme; ils y ramenèrent l'esprit public et l'élevèrent à la hauteur des circonstances; ils nous développèrent avec force et énergie les principes de la Montagne et nous dévoilèrent le complot infâme qui a failli perdre la République. La terreur fut mise à l'ordre du jour, les gens suspects furent arrêtés.

Les sections de Marseille s'ouvrirent, les intrigans et les factieux y dominant, elles relèvent l'espoir et le courage de l'aristocratie abattue dans notre département. Les factieux et les royalistes peignent ces deux représentants comme des hommes avides de sang provoquant au meurtre et au pillage. Le mouvement contre-révolutionnaire opéré à Marseille se communique à notre département. Barras et Fréron sont obligés de se retirer dans le département du Var où l'esprit sectionnaire n'avait point encore pénétré. Ils contribuent à retenir ce département dans les vrais principes et à conserver pendant quelque temps Toulon à la République. Enfin l'or de Pitt soulève Toulon, ils s'échappent et se retirent à l'armée d'Italie qu'ils conservent à la République. L'infâme Toulon ouvre son port aux Anglais et aux Espagnols. Ils les empêchent par leurs mesures vigoureuses de se répandre dans le département du Var. Ils arrivent à Marseille où ils relèvent le courage et l'énergie des patriotes de cette commune, remplie encore de malveillants. Ils y établissent des ateliers révolutionnaires pour la fabrication des armes, et une fonderie de canons, enfin par leur vigilance et l'activité de leurs mesures ils contribuent à rendre à la République la rebelle Toulon et à en chasser les Anglais.

Représentants, vous avez sauvé le vaisseau de l'Etat battu par la plus violente tempête. Vous le conduirez au port par vos mesures sages et révolutionnaires. Point de paix, point de trêve avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République jusqu'à ce qu'ils soient anéantis et qu'ils aient disparu de la surface. Nous adhérons avec transport au décret qui bannit du territoire de la République les gens suspects et prononce la confiscation de leurs biens ».

[mêmes signatures].

12

Les administrateurs du district de Mont-Unité louent la conduite du représentant du peuple Dartigoeyte, applaudissent au décret qui abolit l'esclavage des nègres, et invitent la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[*Mont-Unité, 2 germ. II*] (2).

« Représentants,

Placés par Dartigoeyte, votre collègue, au poste honorable mais pénible de fonctionnaires publics, les membres de l'administration régénérée du district de Mont-Unité, s'empressent de manifester les sentiments de reconnaissance dont ils sont pénétrés envers la Sainte Montagne, qui a envoyé dans ce district, un de ses plus zélés soutiens: Dartigoeyte; ce vertueux et intrépide républicain, cet apôtre de la liberté, a d'une main sûre, frappé de la massue nationale le fédéralisme et ses partisans, et le peuple, applaudissant à cette mesure révolutionnaire, a bien prouvé le respect et la vénération que lui inspire la représentation nationale

Représentants, vous sur qui repose l'espoir et le bonheur de tout l'univers, recevez nos félicitations, sur l'énergie et la sagesse qui caractérisent vos décrets, et notamment ceux qui proclament la liberté des nègres, et ordonnent le partage entre les sans-culottes indigents, des biens des ennemis de la République. Continuez vos travaux salutaires, surtout ne descendez de la Montagne sacrée, qu'après que les trônes des tyrans seront renversés, les traîtres exterminés, et les droits de l'homme fondés sur des bases impérissables; lorsqu'enfin, l'amour sacré de la liberté et de l'égalité aura électrisé tous les cœurs et anéanti le despotisme.

Pour nous qui n'eûmes jamais en vue que le bonheur du peuple, le triomphe de la raison, la prospérité de la République, nous marcherons d'un pas ferme vers la régénération politique; nous soutiendrons avec zèle le gouvernement révolutionnaire, et nous défendrons constamment les intérêts du peuple qui nous sont confiés. Vive la République, vive la Montagne! ».

LACROZE, CARRIC, DEBENT, LAMOLE, SENSAT,
LACOSTE, PASCAL, CLAVERIE, NOGUÉS,
CAMPARAN, DARTUGUE.

13

Le directoire du district de Nancy annonce à la Convention nationale que des biens d'é migrants estimés 410 000 liv., ont été vendus 790 000 livres (3).

(1) P.V., XXXVI, 185. B⁴ⁿ, 13 flor.; Saint-Arroman (Hautes-Pyrénées).

(2) C 302, pl 1094, p. 23.

(3) P.V., XXXVI, 186. B⁴ⁿ, 11 flor. (1^{er} suppl.); J. Sablier, n^o 1286; J. Perlet, n^o 588; Débats, n^o 590, p. 164.